

DIPLÔME DÉLIVRÉ

Master - (niveau 7)

Code RNCP : 38208

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE**Christophe Alcantara**, Professeur des Universités, Université Toulouse Capitole**ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE****Professeurs des Universités** (liste indicative) :
Christophe Alcantara ; Franck Bousquet ;
Martine Regourd**Maîtres de conférences** (liste indicative) :
Sylvie Laval ; Laurence Leveneur ; Nicolas
Peyre ; Emmanuel Tricoire**Intervenants professionnels** (liste indicative) :
Ghislaine Abbassi ; Géraldine Blondeau ; Pascal
Becquié ; Marie Cazalot, Karine Esplan ; Jean-
Charles Espy, Valérie Flipo ; Alexis Gauthier ;
Sylvie Kaminka ; Laeticia Laloï ; Alexandre
Lesault ; Nicolas Pellichero ; Cécile Van de
Kreeke ; Valérie Varvier, ; ...**ORGANISATION**

La durée de la formation représente un volume horaire de **440 heures** (soutenance et accompagnement compris) réparti sur **12 mois de septembre N à septembre N+1**. Afin de concilier au mieux l'activité professionnelle des stagiaires alternants, les enseignements sont organisés les jeudis et vendredis dans les locaux de l'Université Toulouse Capitole.

Egalement, la formation comprend plusieurs jours de formation à distance obligatoires (jeudi ou vendredi).

**OBJECTIFS**

L'objectif du master est de former des étudiants ayant une bonne connaissance des sciences humaines et sociales, des fondements et des questionnements théoriques et méthodologiques contemporains de l'information et de la communication ainsi que des secteurs professionnels de la communication, notamment à travers la maîtrise de savoirs théoriques et appliqués, de savoir-faire spécialisés et d'outils techniques, afin d'une part, de permettre aux meilleurs étudiants de poursuivre les études en « information-communication » sur le site toulousain, d'autre part, de faciliter leur insertion rapide dans la vie professionnelle et leur adaptation à l'évolution constante des métiers de la communication.

Le parcours Administration et gestion de la communication (2ème année du master) a pour objectif de former les cadres des entreprises de communication (audiovisuel, presse écrite, digital...) et des services de communication des grandes entreprises commerciales et de service, maîtrisant une connaissance générale des grandes problématiques de la communication en termes juridiques, économiques, techniques, de gestion et dotés d'une opérationnalité directe dans les différentes branches concernées (Digital, communication interne, communication externe, relations publiques, marketing et développement...)

**PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION**

Formation à effectif limité (30 apprenants)

Conditions préalables à la candidature

- Droit à poursuite d'études : étudiant ayant été sélectionné à l'Université Toulouse Capitole en 1ère année de master Mention Information-Communication parcours type Administration et gestion de la communication.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la 1ère année du Master Mention Information-Communication parcours type Administration et gestion de la communication à l'Université Toulouse Capitole.

- Pour tous les autres cas : l'admission en Master 2 pour les étudiants ne bénéficiant pas d'un droit à poursuite d'études dépend des capacités d'accueil et est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier. Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif et est prononcée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis. L'admission est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

MASTER 2 ADMINISTRATION ET GESTION DE LA COMMUNICATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



PROGRAMME

Master 2 AGCOM en Alternance

SEMESTRE 3 + SEMESTRE 4 – 405h

UE1 – Management de la communication – 60h

Propriété intellectuelle – 12h
Management et gestion financière de la communication – 16h
Médias et communication – 20h
Pratiques d'Internet dans les organisations – 12h

UE2 – Champs professionnels de la communication – 64h

Communication publicitaire – 12h
Communication culturelle et diplomatie d'influence – 24h
Communication d'entreprise – 16h
Relations publiques – 12h

UE3 – Gestion opérationnelle de la communication – 56h

Médias planning – 8h
Techniques de Brand content – 20h
Communication de crise – 12h
L'agence de communication – 16h

UE4 – Outils et expertise en communication – 60h

Sémiologie opérationnelle de l'image – 12h
Search et réseaux sociaux – 16h
Mesure d'audience digitale – 12h
Communication événementielle, sponsoring et mécénat – 20h

UE 5- Projet professionnel appliqué

UE 6 – Approfondissement sectoriel en communication digitale – 122h

Production de contenu web, Conduite de projet,
Référencement / SEO, Mesure d'audience, Droit de l'internet

Théorie de la communication – 10h

Ateliers et rencontres professionnelles – 27h

Ateliers d'insertion professionnelle – 6h

Volume horaire global 440h : 405 heures d'enseignements + 35 heures d'examens (soutenance comprise)

Contrôle des connaissances : Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Pour une formation en présentiel, l'enseignement est adapté au nombre d'étudiants admis en Master. A côté des enseignements théoriques dispensés par les enseignants, l'intervention de professionnels permet une approche pratique et concrète des thématiques étudiées. L'étudiant a également un accès libre aux diverses ressources universitaires : salles informatiques, laboratoires de langues ou service commun de la documentation.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

A l'issue de leur formation, les diplômés sont en mesure d'exercer les fonctions suivantes :

- Chargé de communication
- Chargé de relations presse
- Community manager
- Conseiller ou consultant en communication
- Chargé de communication externe, interne
- Responsable des relations externes, internes, des relations ou des services de presse
- Chargé des publics

MASTER 2 ADMINISTRATION ET GESTION DE LA COMMUNICATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



COMPETENCES VISEES

- Être capable de conceptualiser, de mettre en œuvre et de gérer des stratégies de communication ;
- Être capable de conceptualiser et de mettre en œuvre différentes formes de communication présentes dans toutes les organisations : communication interne en lien avec la gestion des ressources humaines, communication externe et événementielle, relations presses, marketing territorial ;
- Être capable de réaliser et de superviser la réalisation de différents supports et outils de communication et de les mettre en perspective dans l'analyse globale d'une stratégie de communication : écrits, audio-visuels, numérique, logiciel.



CONTACTS

Suivi de l'alternance et formation continue :

SERVICE DE L'EXECUTIVE EDUCATION AND DIGITAL UNIVERSITY (EEDU)

Site de la Manufacture des Tabacs - Bâtiment Q - 1^{er} étage - 21, allée de Brienne – Toulouse

Alternance - 05 61 12 87 14 - bureaux MQ 103 ou MQ 107 - alternance.eedu@ut-capitole.fr

Suivi des plannings et organisation des examens :

Site de l'Arsenal - 2 rue du Doyen Gabriel Marty –Toulouse

Bureau AR 117 - 05 61 63 35 38 - scolaesm2ic@ut-capitole.fr



TARIFS (ANNEE UNIVERSITAIRE 2025 / 2026)

Le Master 2 mention Information communication parcours Administration et gestion de la communication en apprentissage est rattaché au CFA Andilcampus.

Tarifs pour les contrats d'alternance

Contrat d'apprentissage : 8 500€ (*sous réserve de modification pouvant être apportée par décret*) - secteur privé / secteur public

Contrat de professionnalisation : nous consulter

Prise en charge par l'entreprise et son OPCO pour le secteur privé

